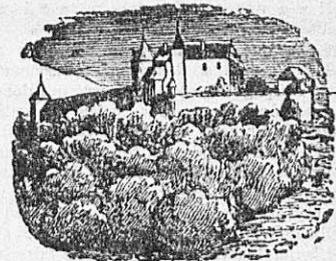




# LA GRUYÈRE



## Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi, jeudi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

**ABONNEMENTS**  
Suisse 1 an Fr. 9.—  
» 6 mois » 4.50  
Etranger 1 an » 16.—  
» 6 mois » 8.—  
payable d'avance.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 30 cent. en plus.

Téléph. Apart. : 197

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

Téléph. Bureau : 150

HORAIRE B.-R. : Bulle, arr. 8<sup>h</sup> 11<sup>h</sup> (d. j. 1. 15<sup>h</sup>) 16<sup>h</sup> 20<sup>h</sup> (22<sup>h</sup>) — Bulle, dép. 6<sup>h</sup> 9<sup>h</sup> (10<sup>h</sup>) 13<sup>h</sup> 18<sup>h</sup> (20<sup>h</sup>)

### ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.  
Suisse . . . . . 25 »  
Etranger . . . . . 30 »  
Annonces mortuaires et rétractations 30 »  
Réclames . . . . . 50 »  
S'adresser à Publicitas S. A. suisse de publicité

## „LE FRIBOURGEOIS“ journal populaire, conservateur indépendant.

Le « Fribourgeois » et ses adeptes s'efforcent de faire croire qu'ils sont la lumière du monde et que nous mentons en voulant instruire le peuple sur l'hypocrisie du régime gouvernemental fribourgeois pris dans son ensemble et l'iniquité des méthodes électorales en usage dans le « bon bord ».

Nous ne voulons ni enfoncer les portes ouvertes, ni convertir les convertis. Mais, à l'usage de ceux que cela peut intéresser, à l'usage surtout de ceux qui croient encore « qu'ils » ont des principes, les seuls bons, et que ces principes sont immuables, reproduisons sans commentaires et textuellement ce qu'écrivait le « Fribourgeois », en 1900.

Nous lisons dans le « Fribourgeois » du 20 juin 1900 :

« Et, nous en tenons le pari, si la caisse fédérale offrait un bon million en faveur de l'Université, même avec certaines réserves de surveillance, le dictateur (c'est nous qui soulignons) s'empresserait d'accepter le cadeau, sans crainte d'émouvoir les scrupules religieux (c'est encore nous qui soulignons) de l'« Ami du peuple ».

Et dans celui du 27 juin de la même année :

« Mais pourquoi rester à ce terre à terre? Pourquoi nos « grands hommes » n'ont-ils pas regardé plus haut et poussé plus loin, soit en améliorant la qualité et en payant mieux pour ce qui regarde le personnel enseignant, soit en modifiant les méthodes et les programmes, de manière à abandonner le dressage, en faveur d'une véritable éducation populaire ?

Pourquoi? Pourquoi?... C'est que le peuple ne compte que par ses unités de suffrages; c'est qu'il deviendrait dangereux de le rendre trop intelligent; c'est qu'un troupeau de moutons est plus facile à conduire qu'un régiment de coursiers à l'œil ardent et au sang généreux... (c'est nous qui soulignons).

Dans le « Fribourgeois » du 29 juin :

« Le suprême argument, c'est la religion en danger. Par l'argument de la religion en danger, on a couvert les mensonges, les calomnies, on a justifié aux yeux du peuple crédule les dégoûtements de citoyens estimés (c'est nous qui soulignons), on a introduit sciemment la division dans les familles et amené une partie du pays contre l'autre...

Ce suprême argument produit surtout son plein effet aux élections. Alors, tous les gratte-papiers salariés de la capitale se débattaient sur les campagnes : ni Châtres, ni Montbovon, ni Bellegarde n'échappèrent à leur invasion. Et écoutez dans leur langage insolent ces apôtres de la politique libérale. Que disent-ils tous ?

— Si vous ne votez pas notre liste, la religion est en danger, on fermera les églises et chassera vos prêtres...

Le peuple sait bien que ces prédicateurs laïcs sont des hypocrites et des non-valeurs, que leurs œuvres contredisent leur parole, que toute leur ferveur apostolique signifie simplement ceci : « Aidez-moi à garder l'usage de la caisse » !

Le peuple sait cela ; mais il se laisse entraîner quand même, il accepte sans examen les listes qu'on lui jette, et, après avoir voté machinalement, il se retire avec la conviction d'avoir sauvé la religion dans le canton de Fribourg. Nommés en vertu de la religion en danger, les députés sont assujettis au même principe...

Les amis d'une saine démocratie ne peuvent rien encore et ne pourront rien de longtemps contre cet argument suprême. Les libéraux ont politiquement raison de s'y accrocher comme à leur dernière planche de salut, de salut électoral (c'est nous qui soulignons) s'entend, car pour le salut éternel il faut autre chose que de pareils expédients ».

Et dans celui du 6 juillet :  
« L'on ne peut point trouver le point précis où l'on cesse d'être conservateur et où l'on commence à être libéral ».

Dans celui du 8 juillet :  
« Réparez, Messieurs les libéraux, c'est le devoir de demain, et ce sera votre devoir longtemps encore, car vous avez un long règne de guerre déloyale et d'agressions injustes à expier, à faire oublier, si possible ».

Dans celui du 24 juillet :  
« Si tous les citoyens fribourgeois qui aspirent à une extension des droits populaires savaient et osaient élever ensemble la voix avec force et persévérance, les autocrates s'empresseraient de reculer et de faire les concessions nécessaires. Notre canton redeviendrait ainsi un pays de liberté ».

Relevons encore ce savoureux passage qui a rapport à la mixture politico-religieuse en honneur chez nos adversaires. « Fribourgeois » du 14 décembre 1900, encore :

« Le même danger s'est présenté dans le domaine politique, avec cette aggravation que le clergé, bien souvent dans le cours des siècles, s'est vu ou plutôt s'est laissé contraindre à user de sa mission d'éducateur du peuple pour enseigner que la politique des détenteurs du pouvoir était la volonté même de Dieu ».

On voit que ce que nous pensons, « ils » le pensaient tout comme nous, quand ils osaient s'afficher en indépendants.

A bon entendre, salut !  
(A suivre). Y.

### La presse radicale suisse et la votation du 6 avril.

Samedi dernier a eu lieu à Berne, sous la présidence de M. A. Brasey, rédacteur de l'Indépendant, à Fribourg, une assemblée extraordinaire de l'Association de la Presse radicale suisse, convoquée spécialement afin d'entendre les exposés de personnalités particulièrement compétentes sur les questions du régime des alcools et des assurances sociales.

Après avoir adressé les salutations d'usage aux 56 délégués de la Presse radicale venus de toutes les régions du pays, M. Brasey donne la parole à M. Giorgio, Directeur de l'Office fédéral des assurances.

La révision du régime des alcools, dit M. Giorgio, doit résoudre deux problèmes différenciés par leur essence, mais d'égale importance pour l'avenir matériel et moral de notre pays : limiter dans une juste mesure l'abus du schnaps, et permettre de réaliser l'assurance-vieillesse et survivants, dont le

principe a été admis par le peuple suisse, il y a plusieurs années déjà, par environ 400 mille voix, contre 200.000. Si la révision projetée est acceptée le 6 avril, l'assurance-vieillesse pourra entrer à brève échéance dans la voie des réalisations, car le projet est prêt et les Chambres fédérales pourront s'en occuper déjà au cours de la session du printemps.

Notre Démocratie se doit de mettre sur pied ces assurances. Elles sont nécessaires pour l'ensemble du pays, mais elles seront surtout un bienfait pour les cantons où le paupérisme règne à l'état endémique. (Réf. — Et le canton de Fribourg est malheureusement de ceux-là : qu'on songe en particulier aux communes de la Singine si gravement obérées par l'assistance).

Lorsque l'assurance déploiera ses pleins effets, c'est-à-dire quinze ans après sa mise en vigueur, chaque assuré ayant atteint l'âge de 66 ans, touchera une rente annuelle de fr. 500.—, soit pour l'époux et l'épouse ensemble, fr. 1000.—. Pendant les quinze premières années qui constitueront la période transitoire, ces sommes seront réduites dans une certaine mesure.

Le nouveau texte constitutionnel, qui forme l'article 32bis, est le résultat d'un compromis entre les adversaires d'hier et les partisans de la révision du régime des alcools. Il a rallié tous les grands partis politiques, toutes les grandes organisations économiques, sportives, d'éducation, etc. Pour ce qui concerne en particulier les agriculteurs, ceux-ci ne recueilleront que des avantages de la révision, puisque, d'une part, ils pourront continuer à distiller librement la quantité d'eau-de-vie nécessaire à leurs besoins et pourront, d'autre part, écouler d'une manière sûre et à un bon prix l'alcool disponible, sans compter les facilités qui seront accordées pour l'écoulement des fruits de table.

M. Giorgio termine en insistant encore sur le caractère matériel et moral de la révision.

M. le président donne ensuite la parole à M. le Conseiller fédéral Schulthess, qui vient d'arriver de Genève où, comme on le sait, il assiste aux travaux de la Société des nations sur la question de la trêve douanière.

M. Schulthess s'attache, avec la maîtrise et la compétence qu'on lui connaît, à présenter les diverses faces du problème de la révision du régime des alcools et des avantages qui en résulteront pour le pays tout entier. Il fait ressortir les conséquences qui résulteraient au point de vue social si la révision était repoussée. Une réponse négative du peuple créerait une inégalité, une injustice entre les cantons dont la situation financière permettrait de réaliser dans une certaine mesure les assurances sociales et les cantons pauvres (Réf. — Et le canton de Fribourg est de ceux-là) où rien ou presque rien ne pourrait être fait dans ce domaine.

Si l'on veut développer la question sociale — et notre Démocratie se doit à elle-même de marcher résolument dans cette voie — il faut commencer par accepter le nouveau régime des alcools. Il s'agit là de questions intimement liées les unes aux autres.

M. Brasey, président, remercie chaleureusement M. Schulthess pour son exposé et pour s'être attaché, en ce début du XX<sup>e</sup> siècle, à réaliser l'importante œuvre sociale qu'est l'assurance-vieillesse et survivants, c'est-à-dire de s'être occupé des vieux, des veuves et des orphelins. M. Schulthess sera certainement considéré par la postérité comme la Providence des pauvres.

La discussion qui suivit, dirigée avec une compétence rare par M. Brasey, témoigna de l'unanimité qui règne dans la Presse radicale en faveur de la révision du régime des alcools.

La résolution suivante, proposée par le président, fut adoptée à l'unanimité :

« Après avoir entendu M. Schulthess, conseiller fédéral, et M. Giorgio, l'association de la Presse radicale suisse se propose de travailler énergiquement et par tous les moyens en son pouvoir en faveur de la révision du régime des alcools et de la réalisation des assurances sociales. »

## Petite Revue

### ÉTRANGER

#### Le calme à Londres. L'attente à Paris.

Les jours derniers ont été calmes, à Londres, du fait de l'interruption de la conférence navale, proposée par M. Mac Donald à cause de la crise ministérielle française. C'est demain qu'experts et délégués se rencontreront de nouveau et reprendront le fil interrompu de la discussion.

Les cinq puissances ont pu durant quelques jours réfléchir. Elles en étaient arrivées à un point mort, à l'impasse. Chacune maintenait énergiquement ses positions, et l'on avait l'impression que les travaux ne pouvaient être poursuivis utilement dans cette forme. Aura-t-on aujourd'hui trouvé le moyen d'éviter le choc, la catastrophe ? A vrai dire, il y a de nombreux sujets de désaccord, mais il y a des points aussi sur lesquels l'entente est près de se faire.

L'un des sujets délicats paraît être le programme présenté par la France. Et l'on craignait bel et bien, à Paris, au moment où une poignée de députés inconscients ont jeté à bas le ministère Tardieu, que les délégués profitassent de l'absence de la France pour établir un accord en dehors des revendications formulées par cette puissance. Il est probable que d'autres difficultés ont surgi et qu'on a voulu, en renvoyant la suite de la conférence, mettre le point et donner aux uns et aux autres le temps de méditer sur la suite à donner à l'entreprise pacifiste en cours. Les dernières nouvelles disent que M. Mac Donald est surmené. Un délégué à la conférence aurait même déclaré, et sans ambages : « La conférence est morte, il est inutile de se le dissimuler : il ne reste qu'à l'enterrer et à lui ériger un monument ».

Nous pensons qu'il n'en est rien, pourtant, et que l'on s'efforcera encore d'aplanir les difficultés et d'arriver à s'entendre sur une limitation plus ou moins prononcée des armements navals. On sait combien le monde attend avec impatience cet allègement des budgets qui doit surgir du désarmement. S'il est évident que le but final ne peut être poursuivi que par étapes, il n'en demeure pas moins qu'il faille une bonne fois lancer le mouvement et arrêter au moins la course ruineuse aux constructions. Les bases de discussion posées à Londres sont une précision utile sur laquelle il doit être possible de greffer une entente, si chacun y met de la bonne volonté. Nous persistons à croire, ce que nous avons soutenu à maintes reprises, qu'outre le dissentiment qui persiste entre la France et l'Italie, le fait que ni l'Angleterre ni surtout l'Amérique ne veulent prendre d'engagement au sujet de l'organisation d'un système de sanctions efficace est une des causes principales dans cette stagnation du problème du désarmement que l'on constate de plus en plus. En effet, sécurité et désarmement se tiennent, et c'est le dernier qui dépend de la première, et non vice-versa. Au point de vue général, en tout cas, il est inadmissible que le programme présenté par la France puisse être, à lui seul, un obstacle à la bonne marche des travaux. En effet, la flotte française ne peut porter ombrage ni à l'Amérique, ni à la Grande-Bretagne, ni au Japon.

D'un autre côté, il faut comprendre l'inquiétude française au sujet de la sécurité nationale, après les deux agressions injustifiées dont ce pays fut victime en moins de cinquante ans. On peut être certain partout que la France ne cherchera jamais la guerre. Tout ce qu'elle veut, c'est être en état de se défendre. Dans cet ordre d'idées, il n'est même pas facile de se rendre compte des motifs qui dictent à l'Italie d'exiger une flotte aussi nombreuse et aussi puissante que celle de la France, dont l'empire colonial est infiniment plus étendu et plus dispersé.

Il y a une question très nette qui se pose. Veut-on désarmer sincèrement, ou ne recherche-t-on que la satisfaction d'intérêts personnels ? Veut-on se lancer généreusement dans cette campagne contre la guerre qui débuta naguères par le pacte de la Société des Nations, le traité de Locarno et le pacte Briand-Kellog ?

Si tout le monde est fermement décidé d'abolir une bonne fois la guerre des relations internationales, il faut qu'on prenne les moyens pour y arriver. Or, ces moyens, ce sont essentiellement la Grande-Bretagne et les Etats-Unis qui les détiennent. A eux donc de faire le geste qui s'impose et de ne pas exiger comme d'habitude la part du lion.

M. Chautemps a formé son cabinet, orienté complètement à gauche. Il doit se présenter aujourd'hui même devant les Chambres. On connaît donc ce soir déjà le programme gouvernemental. Après seulement il sera possible de calculer quelle peut être la majorité qui prêterait son appui au nouveau ministère. Les socialistes, on le sait, ont promis leur appui. Mais, à certaines conditions, qui n'ont pu toutes être tenues, dans la composition même du cabinet. D'autre part, avec un programme à tendances socialistes, le gouvernement peut être certain de l'opposition de toute la droite et de la plupart des groupes modérés. Aussi attend-on avec une vive curiosité la suite des événements et la formation du bloc parlementaire qui doit assurer la vie au ministère Chautemps.

On fait remarquer encore que bon nombre d'amis du président du Conseil qui n'ont pu recevoir satisfaction assouviront leur rancune dès que l'occasion s'en présentera.

Sans vouloir être prophète, il est bien permis de penser qu'un ministère de ce genre n'est guère viable, malgré toute l'habileté manœuvrière de son chef. Et la France, qui se rappelle de l'expérience cartelliste de 1924, pourrait bien payer encore une fois l'inconséquence de certains de ses représentants au Parlement.

SUISSE

Le dimanche politique.

Les délégués du parti conservateur-démocratique des Grisons ont voté une résolution en faveur de la loi sur l'alcool.

Dans le canton de Schwytz, le corps électoral a adopté différentes lois, dont une instituant l'obligation pour les citoyens d'accepter les charges publiques. Dans le district d'Einsiedeln, après une lutte homérique, le candidat libéral Birchler a été nommé greffier du tribunal de district contre un candidat conservateur.

Dans le canton de Soleure, une loi établissant la distribution gratuite du matériel scolaire dans les classes primaires a été acceptée.

Mittelholzer est de retour.

Le vaillant pilote suisse Mittelholzer est sur le chemin du retour et a atterri en Grèce. On sait qu'il revient d'un grand voyage de chasse dans le centre de l'Afrique.

La Suisse ne sera pas représentée en Russie.

Nous avons annoncé que le Conseil fédéral avait refusé une invitation à participer à une exposition pédagogique à Leningrad. Le gouvernement helvétique a motivé son refus par le fait que l'instruction primaire en Suisse est du domaine des cantons.

Quelques cantons ayant demandé des instructions à ce sujet, le Conseil fédéral s'est prononcé contre toute participation à l'exposition, pour des raisons tant de forme que de fond.

FRIBOURG

Le compte d'Etat.

Le compte d'Etat pour 1929 présente les chiffres suivants :

Recettes	Fr. 13.848.302,50
Dépenses	Fr. 13.785.008,68

Boni Fr. 63.293,82

Le budget prévoyait un déficit de 31.387 francs.

Il y a donc eu une amélioration de 94.680 francs 82.

L'apprentissage du métier de fromager.

Mercrédî dernier se sont réunis à Fribourg, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Savoy, les chefs des départements de l'agriculture de la Suisse romande pour envisager les questions qui intéressent l'apprentissage du métier de fromager.

La conférence s'est occupée des problèmes suivants : 1. la profession de fromager dans ses rapports avec la législation sur l'apprentissage ; 2. l'organisation et le programme de cet apprentissage ; 3. l'obligation de l'apprentissage pour les fromagers ; 4. le diplôme de maîtrise.

Les chefs des départements de l'agriculture ont reconnu qu'une des causes du malaise et de la crise laitière doit être attribuée, pour une large part, à une production trop souvent défectueuse de nos fromages. L'expérience a démontré que l'apprentissage du métier de fromager doit faire l'objet d'une attention spéciale de la part des organisations agricoles intéressées

mager sera envisagée suivant les bases adoptées par la conférence. On espère que cette profession sera bientôt pourvue d'une sérieuse formation théorique et pratique.

Invention agricole.

On écrit à la « Liberté » :

Un jeune agriculteur fribourgeois, qui, pour le moment, désire garder l'anonymat, vient de faire une invention qui rendra de très grands services à nos agriculteurs, attendu que, de nos jours, il faut un travail rapide et économique.

Il s'agit d'une machine à usages multiples, comprenant un socle muni d'un arbre de transmission horizontal à vitesse variable, susceptible de recevoir des outils rotatifs interchangeables, tels que meule à aiguiser, limeuse, scie circulaire, perceuse à métaux, mortaiseuse et dispositif pour marteler les faux.

Les plans de cette nouvelle invention, qui sont en ce moment à l'expertise pour brevet, seront confiés ensuite à un constructeur de machines.

Une bonne nouvelle.

Il fut question au Grand Conseil, à la session de février, de la liquidation définitive des comptes de la Banque commerciale.

D'après des renseignements puisés à la meilleure source, nous croyons savoir que la Banque de l'Etat pourra donner aux créanciers un nouveau dividende de 5 %.

Voilà qui fera plaisir à ceux qui firent des sacrifices dans cette triste affaire. Ce superdividende semble bien indiquer, encore mieux que toute discussion, que la Banque commerciale ne devait pas sauter mais simplement être réorganisée.

GRUYÈRE

Nécrologie.

Mme Caroline Sauer.

A Broc est décédée samedi, après une longue et pénible maladie Mme Caroline Sauer-Cosandey, bien connue en notre ville qu'elle habita un certain nombre d'années. Personne travailleuse, épouse et mère modèle, Mme Sauer fut souvent en butte aux difficultés inhérentes à l'existence, difficultés que son initiative et son courage parvinrent à surmonter. C'est ainsi que du fruit de son labeur elle éleva très honorablement sa famille.

Nous présentons aux familles en deuil nos sincères condoléances.

Mme Jeannette Morand.

De La Tour-de-Trême nous apprenons le décès de Mme Jeannette Morand, née Aubert, âgée de 85 ans. Personne de cœur, au caractère jovial et affable, elle a à son actif une longue carrière de labeur et de dévouement. Bien connue dans le monde hôtelier de la région, Mme Morand, qui servit de nombreuses années dans nos meilleurs établissements, était réputée excellente cuisinière.

Les personnes qui ont connu la défunte en garderont le meilleur souvenir. Aux parents en deuil, nous adressons nos condoléances bien sincères.

M. Simon Bussard.

A Pringy est décédé, à l'âge de 62 ans, après une longue et pénible maladie, M. Simon Bussard, agriculteur.

Le défunt, un brave et dévoué père de famille, a élevé dans les meilleurs principes une belle phalange de quatorze enfants qui lui firent honneur et furent sa consolation dans ses dernières années. Universellement estimé au village, M. Bussard, un modeste et un travailleur, n'y laisse que des regrets.

Nous présentons aux familles affligées par ces deuils pénibles l'expression de notre sympathie et les prions d'agréer nos condoléances bien sincères.

M. le Dr Geinoz.

Au moment de mettre sous presse, on nous annonce le décès de M. le Dr Geinoz, survenu ce matin, à la suite d'une infection grippale.

M. Geinoz avait été gravement malade il y a quelque temps déjà, mais il paraissait rétabli. Agé de 69 ans, le défunt tenait une place importante dans la société bulloise. Son père déjà avait joué un rôle de premier plan dans les affaires du pays.

Nous reviendrons, jeudi, sur la carrière de M. le Dr Geinoz.

Nous présentons aux familles en deuil l'expression de nos respectueuses condoléances.

Pour le 6 avril.

Dimanche, dans la grande salle de l'Auberge de la « Croix-Blanche », à Marsens, le film de propagande pour la révision constitutionnelle de la loi sur l'alcool a passé sur l'écran. Il illustra les ravages causés par le fléau de l'alcoolisme, le moyen de les combattre, la nécessité d'améliorer nos vergers, l'assurance-vieillesse, etc.

M. Morand, administrateur des Etablissements de Marsens, le fit précéder d'une courte et intéressante causerie. Y assistaient une phalange de plus de cent futurs citoyens des villages environnants ainsi

qu'un beau groupe d'agriculteurs. Il est à regretter cependant que l'assemblée n'ait pas été plus nombreuse encore. C'est à croire que bon nombre de nos citoyens craignent de s'éclairer sur cette grave question et de voir tomber leurs préjugés.

Le film : *Quand mûrissent nos fruits* sera représenté à Sâles (Gruyère), aujourd'hui mardi, à 2 h., et à Broc, à 8 h. du soir, à l'Hôtel de Ville ; à Bulle, mercredi, à 2 h., à l'Hôtel de Ville, et à Gruyères, le même jour, à 8 h. du soir, au Saint-Georges.

Nous aurons deux Conseillers....

Mais oui, c'est entendu pour le 1er mars ! Voilà bien la douzième fois que le *Fribourgeois* annonce en gros caractères que le 1er mars il sera servi au Paradis :

Une choucroute bien enguirlandée, Un hors-d'œuvre de 48,

Deux Conseillers seront présents.

Pour demeurer dans le ton, il sera fait appel à la tribu nègre dont la présence à Bulle a tant préoccupé le *Fribourgeois*. (Peut-être trouvera-t-on une bonne recette pour leur faire voter le 16 mars la liste conservatrice.)

Si, après tout ce tam-tam, il ne se trouve pas cent personnes au Paradis, mercredi soir, ce sera la faute... aux nègres.

Nous aurons deux Conseillers !

Sera-ce Monsieur X. qui viendra expliquer les petits dessous de la loi sur les auberges et dire comment il se fait qu'on ne fermera plus tel établissement qui fut condamné à l'être ?

Ou Monsieur Y., grand maître de l'élevage fribourgeois, venant parler des avantages des certificats d'ascendance et de la manière de marquer les taureaux ?

Ou encore Monsieur Z. qui viendra répéter le geste élégant par lequel il remercia les députés conservateurs à l'occasion d'une récente élection au Grand Conseil ?

On nous assure de Fribourg que, peu soucieux de goûter à la choucroute du 1er mars, ces Messieurs tirent à courte bûche la pénible corvée ! Nous aurons deux Conseillers..

MUSIQUES FRIBOURGEOISES

L'assemblée des délégués des musiques fribourgeoises a eu lieu à Bulle, dimanche, sous la présidence de M. Sausser. De tous les coins du canton, on était accouru en nombre. La Singine était particulièrement bien représentée.

Après l'appel, on passe immédiatement à la lecture du protocole, tenu avec un zèle et une habileté consommés par M. J. Rouiller, de Fribourg. Quatre sociétés sont admises dans le giron cantonal : Vaulruz (L'Alpée), Cressier-sur-Morat, Heitenried et Charmey. Deux en sortent à titre provisoire et pour des raisons indépendantes de leur volonté : Rue et Villaz-St-Pierre.

La lecture du rapport présidentiel laisse entrevoir la féconde activité des organes dirigeants de la « Cantonale » et la façon heureuse dont ils assurent la prospérité et le développement de l'association. Le rapport de Caisse, présenté par M. Waeber, instituteur à Bœsingen, est approuvé à l'unanimité et par acclamations. L'Association, forte de 29 sociétés comptant 894 membres, possède une fortune de fr. 2860.57. Différents subsides ont été et seront encore versés en faveur des directeurs qui suivent des cours spéciaux.

M. Rouiller donne ensuite lecture d'un document très détaillé et intéressant relatif à l'élaboration de la « médaille cantonale ». Un modèle de cette dernière est mis en circulation parmi les délégués, qui s'en déclarent entièrement satisfaits. L'avers porte un armillaire jouant le cor des Alpes et l'inscription : Vétéran. Musiques fribourgeoises ». Le revers est réservé à l'inscription du nom de l'ayant-droit. La première distribution aura lieu à l'occasion de la fête cantonale des musiques de Bulle.

Les morceaux imposés sont :

Division facile : « Ehre sei Gott », Mendelssohn, arrangement de E. Ruh, édité par E. Ruh, Adliswil, Zurich.

Division moyenne : « Notturmo », de R. Krauer, Hug & Cie, Zurich.

Division difficile : « Einleitung und Huldigungs-Polonaise », de W. Lemke, Hug & Cie, Zurich.

Tous ces morceaux sont faciles, très faciles même dans leur catégorie respective. C'est intentionnellement que le comité s'est arrêté à ce choix. M. Rouiller, secrétaire cantonal, fait remarquer que les musiques fribourgeoises abordent pour la première fois le concours avec classement. Il faut que les sociétés puissent présenter des exécutions propres, dans lesquelles on signale particulièrement la *qualité du son*, que l'on néglige parfois. Il est également recommandé aux sociétés de ne pas aller au trop difficile dans les morceaux de choix : On juge mieux une société par des exécutions proportionnées à la force moyenne des musiciens et où ces derniers peuvent faire valoir leurs ressources.

M. Corninbœuf, président du Comité d'organisation de la Fête cantonale des musiques, donne des renseignements sur cette dernière. Le prix de la carte de fête, pour le samedi après-midi et le dimanche, est de fr. 10.50 ; il est de fr. 6.50 pour le dimanche seulement. L'entrée au Festival n'est pas comprise dans ce montant. Les concours auront lieu le samedi, de 2 h. à 6 h. et le dimanche de 7 h. 30 à 10 h. ¼. La répétition des morceaux d'ensemble aura lieu à 11 h. L'après-midi est réservé aux derniers concours, à l'exécution des morceaux d'ensemble, au cortège (4 h. 30) et à la distribution des médailles.

Trente sociétés avec 950 membres sont actuellement inscrites. Toutes concourent sauf la *Landwehr* de Fribourg et l'*Harmonie* de Bulle, section organisatrice. L'assemblée déplore l'absence à tous points de vue inexplicable de la *Concordia*.

M. Radraux annonce ensuite que les morceaux d'ensemble seront à la disposition des sociétés dans un mois. Diverses autres questions sont renvoyées au comité pour étude. L'assemblée décide en principe de tenter une démarche auprès de la Société fédérale des musiques afin de ramener de 35 à 25 le nombre d'années de service nécessaires à l'obtention de la médaille fédérale pour les directeurs. Sur la proposition de M. Sudan, secrétaire de l'*Harmonie* de Bulle, l'assemblée décide que la médaille cantonale sera remise aux directeurs qui ont vingt ans d'activité comme tels dans le canton. Un appel chaleureux est adressé aux sections pour les décider à venir en nombre important le samedi déjà, de façon à ce que la fête prenne une ampleur heureuse. Le prix d'entrée du Festival « *Gre-vire* » est réduit de moitié en faveur des sociétés qui viendront le samedi.

Montbovon est choisi comme siège de la prochaine assemblée des délégués.

M. Rouiller donne encore de précieux renseignements au sujet des droits d'auteur.

Sur la proposition du délégué d'Ueberstorff, l'assemblée adresse un télégramme à M. Friedemann, compositeur, un chef de musique, à Berne, qui fête aujourd'hui son 40ème anniversaire comme directeur de musique.

La séance, habilement dirigée par M. Sausser, est levée, non cependant sans que l'assemblée ait voté de vives félicitations au comité cantonal, notamment à son secrétaire, pour leur excellente gestion.

Bonne journée pour les musiques fribourgeoises. L'assemblée de Bulle laissera un excellent souvenir. On se souvient qu'il y en eut naguères ici et là de fort mouvements. Aujourd'hui, la cordialité et la confiance règnent au sein des sociétés : c'est d'heureux augure pour la prospérité de la Cantonale et la fête de Bulle qui s'annonce avec tous les signes du succès le plus complet.

Méthode fribourgeoise.

Le *Fribourgeois* dans son numéro de samedi, en dépit de l'engagement d'honneur pris par les membres de l'Association de la presse suisse, revient à son ancien système des personnalités. C'est tout ce qu'il a de mieux, paraît-il, comme argument. Au fond, le *Droit du Peuple* le fait bien.

Si le rédacteur de *La Gruyère* s'est brûlé les pieds, les nombreux insectes qui papillonnent autour de la feuille d'extrême-droite sont depuis bien longtemps brûlés les ailes. Les lecteurs du *Fribourgeois* s'en sont sans doute aperçus. Seulement qu'ils n'ont pas eu besoin d'appeler leur... pompiers : « ils » en ont suffisamment chez eux !

Pour la vieillesse.

C'est donc jeudi soir que se donnera la pièce de A. P. Antoine et Maxime Léry : « Les chevaux de bois ». Nous n'insisterons pas sur la valeur de cette pièce qui nous procurera quelques instants des plus agréables. Le succès qu'elle a obtenu, dernièrement, à Fribourg, nous en est un garant. Le programme s'est enrichi encore par le gracieux concours que Mlles Tilly Margot et C. Crotti veulent bien nous prêter. Mlle Tilly Margot chantera « Paysage », de R. Hahn, et « Charité », de Fauré. M. le professeur Gaimard, dont chacun connaît le magnifique talent de flûtiste, jouera deux morceaux qui seront certainement très appréciés par les musiciens de Bulle.

L'importance du programme d'une réelle valeur artistique, vaudrait certes la peine qu'on se dérange. Mais, le fait que la soirée est organisée au profit de la « Vieillesse », œuvre méritant toute notre sympathie et tout notre appui, nous fait espérer que l'esprit de solidarité ne restera point lettre morte. L'œuvre apporte ses secours aussi bien à la campagne qu'à la ville ; aussi, espérons-nous une nombreuse assistance des villages environnants. Notre sympathie publique bulloise qui s'est porté en foule à Broc, à La Tour, à Marsens, pour y applaudir de courageux amateurs, sera-t-il moins empressé, cette fois-ci qu'il est nécessaire de soutenir une bonne œuvre ?

Nous tenons à remercier les sociétés et





Dès jeudi 27 février, nous mettons en vente un stock important de chaussures de qualité à des prix exceptionnels:

**12<sup>50</sup> 15<sup>50</sup> 19<sup>50</sup>**

--- VOIR NOS VITRINES ---  
Entrez, essayez, jugez, sans engagement.

**Chaussures MODERNES**

Place du Tilleul, **Bulle.**

**Les Engrais de Martigny**

fabriqués par la **Société des Produits Azotés**

ont acquis leur grande renommée grâce à leurs qualités de premier ordre ainsi qu'à la rectitude de leur livraison.

**Superphosphates, Phosphazote, Engrais complets à base d'urée, Cianamide Adco pour la fabrication du fumier artificiel.**

P. 8045 S.

**Hôtel de Ville de Broc**



**Carnaval**

Dimanche soir:

**Concours de Masques**

**Costumes de Carnaval à vendre.**

(Pierrots). Grand choix depuis 10 Fr.

S'adresser: **Maison WURSTHORN, Fribourg.** P. 10.720 F.



Remède naturel par excellence pour le traitement de tous

**Catarrhes, Rhumes, Bronchites**

et toutes affections des voies respiratoires en général. — 50 ans de succès

Dans toutes les pharmacies ou chez le préparateur: **Pharmacie RURNAND, Lausanne.**

**A vendre un lot de montres**

métal et argent de poche (métal fr. 7.—; argent fr. 12.—; bracelet homme argent fr. 9.—; dame fr. 12.—; pas de camelote. Entreprise de réparations; prix très modérés. P. 40.263 F.

**A. Vuilleumier, MORAT.**

**1<sup>er</sup> Oignons**

à planter, fraîchement triés avant expédition; belle marchandise ronde, de la grosseur des noisettes, le kg fr. 0.60. Oignons, 15 kg. fr. 3.75. Châtaignes sèches, 15 kg. fr. 5.50 à partir de ce jour contre remboursement.

**Zucchi NR: 56, Chiasso.**

**Vente de bois**

**Samedi 1<sup>er</sup> mars**, la commune de **Gruyères** vendra en mises publiques, dans sa **forêt de Bouleyres**: 30 stères hêtre, 10 stères sapin, 18 stères bois à papier; 3 numéros de potelets aux Dailles, 5 numéros de billons, 1 numéro de lattes, quelques tas de branches et noeuds.

Rendez-vous des miseurs à **13 h. 30** derrière **Praz-Riond**.

Gruyères, le 18 février 1930. **Le Secrétariat communal.**

**H. DOUSSE**

**Médecin-Dentiste a repris ses consultations.**

**A LOUER joli appartement**

de 3 chambres, cuisine, balcon remis à neuf, belle cave, pour le 1<sup>er</sup> mai ou date à convenir.

S'adresser à **Publicitas Bulle**, sous P. 455 B.

**ON DEMANDE**

dans ferme à Bulle **un bon domestique** capable de bien faire tous travaux agricoles. Entrée 1<sup>er</sup> mars ou date à convenir.

S'adresser à **Publicitas Bulle**, sous P. 7118 B.

**Mise publique**

Pour cause de décès, la soussignée exposera en mise publique le **samedi 1<sup>er</sup> mars, dès midi précis**, devant son domicile à **Le Crêt**, tout le bétail et chédail ci-après:

**Bétail:**

9 vaches portantes ou fraîches vélées, 1 bœuf de trait de 2 1/2 ans, 4 génisses de 1 à 2 ans dont 1 taurillon, 3 veaux de l'année, 2 chèvres, 1 belle laie portante de 13 semaines. Tout ce bétail pie rouge est de premier choix et fait partie du syndicat.

**Chédail:**

3 chars de campagne dont 1 à pont, 1 faucheuse neuve, 1 fauseuse, 1 caisse à purin neuve, 1 herse à prairie neuve, 1 traineau, 1 luge à billons avec chenaquet, 1 pompe à purin, 1 coupe-racine neuf, 1 meule à aiguiser neuve, 2 colliers de vache, ustensiles à lait, ronces artificielles, pelles, pioches, chaînes, fourches, râtaeux et d'autres objets trop longs à détailler.

— **Long terme de paiement.** —

L'exposante:

**Vve Julie CURRAT Le Crêt.**

**A vendre à Bulle une belle maison**

de construction récente, comprenant 8 pièces, avec buanderie, atelier, caves, etc. Grand jardin. Peu à verser au comptant.

S'adresser à **Banque REICHLIN & Cie, Bulle.**

**Immeubles à vendre par soumission.**

**Mme Rosa Tinguely**, épouse de François, à **Villars-sous-Mont**, expose en vente, par voie de soumission, par parcelles ou en bloc, les immeubles désignés comme suit:

**Commune de Grandvillard:**

Art. 1158, 1159, 1160, dits „Les Theys“, avec chalet, grenier, pâturage et bois de 29 poses 266 perches;  
Art. 1177, dit „Fin des Praz“, pré de 1 pose 368 perches;  
Art. 1195, 1196, dits „Anges de la Portaz“ et „Anges des Toulés“, prés de 123 et 175 perches;  
Art. 1204, dit „Sauges“, pré de 1 pose 290 perches et art. 1206 dit „Beverrot-Enfer“, pré de 83 perches 10 perches.

**Commune d'Enney:**

Art. 839, 834b, 840b, 840a, dits „En Afflon“, avec chalet et pré de 8 poses 365 perches.

Pour les conditions et soumissions qui doivent être déposées jusqu'au **13 mars, à 16 h.**, s'adresser à **A. VERLY, notaire, à Bulle**, Rez-de-chaussée de la Banque de l'Etat, côté de la Chapelle.

Consommez la fameuse

**Liqueur du Grand St-Bernard**

**Chartreuse aux plantes et miel des Alpes.**

**Profitez encore de la LIQUIDATION TOTALE AU PROGRÈS - BULLE -**

Vous trouverez de la belle marchandise à des prix incroyables:

**Complets** fantaisie et noirs.  
Reste encore quelques **Manteaux** pour Dames et Messieurs, ainsi que divers **Gilets** pour Dames et Messieurs.

**Sous-vêtements, Gilets de chasse, etc. Draperie fantaisie** depuis 5 fr. le mètre.

Un lot de **Cheviotte** bleu marine pour collégien, prix extra bas.

**Pantalons** pour Messieurs depuis 7 fr.

„ pour garçons, drap doublé, 3 à 8 ans 8 fr.

„ „ „ „ 9 à 14 ans 9 fr.

**Casquettes et Chapeaux** pour Messieurs, 2 fr. pièce.

**Guêtres doublées** pour la montagne.

**Bas** depuis 1 fr. la paire; **Chaussettes** depuis 35 ct.

**Bas de sport.**

**Lingerie, Combinaisons** en soie et jersey soie.

**Finette** blanche, 80 ct. le mètre.

**Essuie-mains** mi-fil, 1 fr. 25 le mètre.

**Cotonne**, 1 fr. 25 le mètre.

**Robe** grisaille, mi-laine, le mètre 1 fr. 50.

Quelques **Robes soie** à moitié prix.

**Fourrures**, 50 à 60 %.

Un lot de **Bas pour Carnaval**, 1 fr. la paire.

**A vendre un Costume de Carnaval.**

**M. PICARD.**

On trouvera à **LOUER** pendant les fêtes de

**CARNAVAL**

un beau et grand choix de

**Costumes - Travestis**

neufs et en tous genres.

**Perruques - Loups - Tricots** etc. etc. - Prix modérés.

S'adresser

**Hôtel du St-Michel, Bulle.**

**PROFITEZ**

**OCCASION EXCEPTIONNELLE**

**LIQUIDATION TOTALE**

d'épicerie-mercerie

**Tabacs - Cigares - Cigarettes**

**Le tout au prix de facture.**

Se recommande, **Vve PERROTTET.**

**Maison Geinoz, Place du Cheval-Blanc, BULLE.**

**VILLE DE BULLE**

**Travaux en soumission.**

La Ville de Bulle met en soumission les **travaux de reconstruction de la chaussée de la rue de Gruyères**, comprenant approximativement:

**1200 m2 de pavage en petits pavés posés en arcs et 1100 m2 de macadam bitumeux, système Walther**, ainsi que la **fourniture de tous les matériaux et les charrois y relatifs.**

Les cahiers des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau technique de la Ville, où les soumissions seront reçues sous plis cachetés, avec la mention „Soumission pour pavage“, jusqu'au **10 mars 1930, à midi.**

Bulle, le 22 février 1930.

Le Service Technique de la Ville.

**Appartement à louer**

bien situé au soleil et au centre de la ville de Bulle avec chambre indépendante pouvant servir de bureau.

S'adresser à **Publicitas, Bulle** sous P. 446 B.

**On demande un jeune homme** de 16 à 20 ans fort et robuste, comme **apprenti fromager.**

S'adresser **Laiterie Gabriel Girardin, Verrières-Suisse** (Neuchâtel).

**On achèterait un wagon de Bois de sapin**

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup>, dans les épaisseurs courantes.

Faire offres sous chiffres **M. 53926 X. Publicitas, Genève.**

**On demande**

pour l'été

**un armailli**

bon traqueur. A la même adresse,

on prendrait encore quelques

**génisses.**

S'adresser à **Emile PERNET, Montbovon.**

**Jeune fille**

sérieuse, ayant déjà servi

**est demandée**

pour le 1<sup>er</sup> mars.

S'adresser à **Mme Dr. ALLE-MANN, Bulle.**

**A LOUER**

**Chambre meublée**

chez **Mme Jeanne Glasson, modes, Bulle.**